

l'avenir la canalisation ou la ligne internationale de transmission et, en étudiant une demande de certificat, celui-ci doit tenir compte...

Le texte continue ensuite en énumérant cinq aspects dont il faut tenir compte. L'un de ces aspects qu'on a mentionnés au cours du débat d'aujourd'hui se trouve à l'alinéa d) que voici:

d) la responsabilité et la structure financières de l'auteur de la demande, les méthodes de financement de la canalisation ou de la ligne internationale de transmission ainsi que la mesure dans laquelle les Canadiens auront l'occasion de participer au financement, à l'organisation et à la construction du pipe-line ou de la ligne internationale de transmission de force motrice;

A mon avis, la mesure précise nettement que les intérêts de la population canadienne seront protégés avant qu'on accorde des certificats à quelque société de pipe-lines et que l'organisation financière de ces sociétés sera certainement examinée de près. Sauf erreur, la mesure dit à l'article 47, ce qui suit:

47. (1) Sous réserve du paragraphe (2), l'Office peut, par ordonnance, avec l'approbation du gouverneur en conseil, révoquer ou suspendre un certificat si, selon l'Office, la personne à qui il a été délivré a enfreint quelque modalité ou condition du certificat, ou ne s'y est pas conformée.

Ce texte précise, à mon avis, nettement que nous pourrons exercer une certaine influence à l'égard du financement, qu'il sera tenu compte des intérêts canadiens et qu'on donnera à nos ressortissants l'occasion de participer au financement de tout pipe-line.

Dans la province de l'Alberta, on a annoncé un excédent de gaz. En ce moment, l'industrie attend pour voir si elle peut l'exporter aux États-Unis. Je répète que la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis doit d'abord accorder sa permission avant qu'on puisse y exporter du gaz. En tant que résident de l'Alberta et de ma propre circonscription, je sais que cette éventualité signifierait pour l'Alberta un renouveau d'activité, un accroissement des possibilités d'emploi et une expansion sensible de son économie. J'espère donc que nous pourrons bientôt exporter du gaz.

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, l'une des premières questions qui viennent à l'esprit de tout député intéressé au problème de l'énergie, est la suivante: pourquoi le gouvernement a-t-il mis si longtemps à présenter la mesure à l'étude? Ceux qui ont suivi la question ne se souviendront que trop bien des paroles prononcées par le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) lors d'un discours qu'il a fait le 4 février 1957 à Toronto. Voici ce qu'il a dit, lors du dîner annuel du *Board of Trade* de Toronto:

La création d'un Office national de l'énergie s'impose actuellement.

Je saute quelques mots concernant la composition de l'Office et je continue à citer les paroles mêmes du premier ministre:

... afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources énergétiques du Canada, dans l'intérêt du bien-être public. Nous disposons de vastes ressources de gaz et de pétrole, de charbon et d'uranium. Je crois que le moment est venu de créer cet Office, dont la fonction serait de donner des conseils et de recommander des propositions concernant ces ressources, afin de les mettre à l'abri, dès maintenant, de toutes mesures préjudiciables, de toutes initiatives mal venues qui pourraient nuire à la génération actuelle et aux générations futures.

Je veux appeler l'attention, monsieur l'Orateur, sur l'usage que le premier ministre, fait du mot "maintenant" à l'égard de l'établissement d'un Office national de l'énergie, et de l'expression qu'il utilise, disant que le temps est venu d'établir un tel office. C'était une invitation à agir immédiatement. Quatre jours après avoir pris la parole à Toronto, le premier ministre, qui, à l'époque, était chef de l'opposition, a pris la parole à la Chambre des communes, et a de nouveau exprimé l'opinion qu'il était nécessaire d'établir un Office national de l'énergie. A cet égard, permettez-moi de citer le hansard du 11 février 1957, à la page 1209. Voici ce que le premier ministre disait à l'époque:

Pour répondre aux besoins industriels du Canada de demain, il faudra, comme l'indique le rapport de la Commission Gordon, établir un Office canadien de l'énergie, dont les membres seront des techniciens choisis peut-être par les titulaires des ministères particulièrement intéressés à la question et par le président du Conseil national de recherches. Ce comité devrait aussi compter des représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux, afin qu'on assure, dans l'intérêt du public, le meilleur usage possible de nos ressources d'énergie.

De sorte qu'il est parfaitement clair qu'à l'époque, en février 1957, le premier ministre actuel prônait activement et avec conviction des mesures immédiates pour la création d'un office de l'énergie. Dans les circonstances, ce n'était pas déraisonnable quand le Parlement s'est réuni en octobre 1957 pour les honnables députés de s'attendre évidemment qu'à l'ouverture du Parlement le discours du trône prévoirait des mesures pour donner suite à la politique prônée par le premier ministre et pour créer un office spécial qui s'occuperait de l'énergie sous toutes ses formes. Toutefois, le discours du trône n'a nullement fait mention de mesure tendant à la création d'un tel office, malgré la déclaration que le premier ministre a faite en février 1957 ici et ailleurs pour dire que le moment était venu de créer un office de l'énergie.

Mais le jour suivant, le 15 octobre 1957, le premier ministre a annoncé la création non pas d'un office de l'énergie mais d'une commission royale pour enquêter sur les moyens